

## L'importation d'aluns à Florence à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle dans, dans la correspondance de l'épicier Inghilese Fighineldi avec les compagnies Datini

Jérôme Hayez – [jerome.hayez@univ-paris1.fr](mailto:jerome.hayez@univ-paris1.fr)

En recherchant dans l'Archivio Datini des traces de l'importation d'aluns à Florence, un dossier particulièrement intéressant a pu être constitué à partir de la correspondance d'Inghilese Fighineldi, marchand d'épices à Florence, qui souhaitait vers 1383-1384, devenir l'un des principaux importateurs d'aluns orientaux sur la place. Ses lettres à la compagnie Datini de Pise documentent précisément les opérations projetées ou réalisées, l'acquisition, le transport et le stockage des lots et les modalités des ventes. Elles révèlent aussi sa déception face à ce produit.

Mots clés : aluns, métier d'épicier, transport de marchandises, stockage, modalités de vente, Florence, Pise, réseau Datini, famille Fighineldi

The Datini documents retracing the import of alums in Florence offers the opportunity to study the especially interesting case of Inghilese Fighineldi, a Florentine spicer, who, around 1383-1384, strove to become one of the main importers of Eastern alums in the Tuscan centre. His correspondence with the Datini company of Pisa documents precisely the planned or completed commercial ventures, the acquisition, transport and storage of stocks and the terms of sales. It also reveals his disappointment with this commodity.

Keywords: alums, spice trade, commodity transport, storage, trading terms, Florence, Pisa, Datini network, Fighineldi family

Les recherches menées sur les circuits d'approvisionnement en aluns à la fin du Moyen Âge, avant la pleine exploitation des gisements de Tolfa à partir des années 1460, ont mis en évidence la prépondérance des flux reliant l'Asie Mineure et la mer Égée à la Flandre<sup>1</sup>. Quoique dominées par les Génois, ces routes tendaient à éviter un détour par l'Italie du Nord pour limiter le nombre des escales et la durée du voyage. En Europe occidentale, bien au-delà de la Flandre et de zones secondaires de production repérées en Italie méridionale, en Espagne ou au Maghreb, le produit était est néanmoins employé dans des activités différenciées qui excédaient la seule teinture de textiles. Le tannage des peaux et la métallurgie qui y avaient ont recours étaient sont des industries également localisées dans des contextes urbains ; l'intégration d'aluns dans la pharmacopée et la cosmétique pouvait peut en revanche avoir lieu jusque dans des bourgades mineures. Cette omniprésence de l'alun comme ingrédient chimique, que l'on peut observer dans les tarifs et comptes de douanes et de péages, les comptabilités d'entreprises industrielles, les inventaires d'épiciers et d'hôpitaux et les réceptaires, impliquait nécessairement l'existence de circuits capillaires disséminant des variétés du produit loin des débouchés maritimes majeurs, jusque dans l'arrière-pays de nombreuses régions. L'alun arrivait ainsi en Toscane, du fait d'abord de tanneries, spécialement actives à Pise, du fait encore de l'industrie drapière, qui ne l'utilisait jamais dans toutes ses productions lainières mais y avait davantage recours avec le développement des soieries au XV<sup>e</sup> siècle. Il pouvait peut également y servir à diverses recettes chimiques, cosmétiques et médicales. Quelques hypothèses ont été émises au sujet de son approvisionnement à Florence à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, avant les tentatives repérées d'exploitation des gisements mineurs de la Toscane du sud. Si les importations à Gênes ou Savone restaient limitées par rapport au débouché flamand, elles assuraient néanmoins une redistribution dans les régions voisines ; d'autres chargements pouvaient transiter par Venise et Ancône ; enfin les Florentins se lançaient parfois dans des acquisitions plus directes à Pera, dans la mer Égée ou à Chios<sup>2</sup>.

### Un descendant d'un lignage féodal converti au commerce

<sup>1</sup> Heers M.-L. 1954 ; Heers J. 1961, p. 394-398, 455-457 ; Jacoby 2005 ; Basso 2014.

<sup>2</sup> Heers M.-L. 1954, p. 46-47 ; Heers J. 1961, p. 397 ; Jacoby 2005, p. 244 ; Basso 2014.

Cette question de l'approvisionnement florentin en aluns mérite d'être reposée à partir de l'Archivio Datini, un fonds d'archives d'origine privée qui met au jour bien des circuits commerciaux, au-delà de la spécialisation initiale de « mercier » du marchand de Prato. Ses entrepôts de Pise, Prato et Florence abritaient en effet de nombreuses denrées méditerranéennes, comme des fibres textiles et des peaux mais aussi des ingrédients variés [appartenant](#), comme l'alun, [à la vaste catégorie dans le vaste secteur](#) de l'« épicerie ». Les marchandises transitaient par la principale aire portuaire toscane davantage que par les voies terrestres [reliant unissant](#) au centre de la région Gênes, l'Adriatique ou l'Italie du Sud. En recherchant dans ce fonds des traces de circulation d'aluns sur l'Arno, le nom d'Inghilese d'Inghilese est apparu comme l'un des principaux commanditaires de transport de charges d'aluns autour du port de Signa, terminus florentin du secteur fluvial navigable<sup>3</sup>. L'exploration de sa correspondance avec les agences Datini a ensuite permis de retrouver d'autres opérations conduites autour de ce produit et de préciser les modalités de son importation dans la métropole toscane.

Le nom d'Inghilese d'Inghilese (forme toscane contemporaine de l'ethnonyme *inglese*, redonné selon l'usage contemporain du père au fils du fait du décès du premier avant ou peu après la naissance du second) figure dans quelques études et éditions issues du fonds Datini, sans que le personnage n'ait jusqu'ici été caractérisé<sup>4</sup>. Les premières recherches menées autour de son nom suggèrent qu'il n'était pourtant pas un acteur marginal sur la place florentine. Des notes d'érudits locaux offrent d'abord une autre surprise, en révélant que derrière ce nom se dissimule le descendant d'un lignage féodal provenant du Mugello, les Fighineldi de Vicchio<sup>5</sup>. Aussi appelés Ghineldi et Guineldi, les Fighineldi figurent parmi les rares familles nobles autour desquelles les chroniqueurs florentins se plaisaient à articuler les récits d'origine de la ville<sup>6</sup>, mais ils ne comptent plus guère vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, du fait de leur exclusion politique ancienne mais aussi du renoncement récent de quelques-uns d'entre eux à leur nom et leur parenté afin de se soustraire à cet ostracisme<sup>7</sup>. L'occultation dans la sphère d'activité quotidienne et commerciale d'un nom fameux mais honni n'était pas un phénomène isolé. Un épicier florentin contemporain, connu dans les réseaux commerciaux de Provence et de Catalogne comme Andrea di Tieri, apparaît sur les registres fiscaux du village de ses ancêtres

<sup>3</sup> En mars et avril 1384, les intermédiaires de Signa reçoivent de Pise 45 sacs et 52 balles d'alun pour la compagnie Datini de Pise et Inghilese d'Inghilese (Benelli 2005, p. 39). En septembre suivant, ils reçoivent 73 sacs d'alun avec 22 de sumac fustet (*scotano*) ; Inghilese est impliqué au moins pour la seconde marchandise (*ibid.*, p. 40). En mars 1391, Inghilese d'Inghilese apparaît à nouveau comme propriétaire de 40 sacs d'alun à Signa (*ibid.*, p. 49).

<sup>4</sup> Il a été mentionné pour son affiliation et ses associations (Cascia 1927, p. 706 ; Melis 1962, p. 220 ; Mueller 1997, p. 267-268 ; Nigro 2010, p. 251) ; à propos de divers ordres de paiement et assurances (Bensa 1928, p. 335, 354 ; Melis 1962, p. 427 ; Melis 1987, p. 150 ; Melis 1975, p. 30, 72-73, 75-76, 87, 176, 239 ; Nigro 2003, p. 382, 386). Outre des produits d'« épicerie » (Corsani 1922, p. 174, Melis 1972, p. 168-169 ; Nigro 2003, p. 315, 322, 334 ; Orlandi 2008, p. 325, 503, 505, 508, 510, 512, 516), pour des opérations portant sur la soie (Orlandi 2008, p. 348), les laines (Melis 1975, p. 239), les draps (Melis 1972, p. 322-323 ; Melis 1989, p. 137 ; Orlandi 2008, p. 601, 606), les futaines lombardes et les fourrures d'écureuil (Frangioni 1994, II, p. 313, 323, 327, 330), les cuirs catalans (Berti 2010, p. 323 ; Nigro 2003, p. 385, 389, 390) et les céramiques de Valence (Goldthwaite 2009, p. 210-211). L'édition récente des lettres Datini de Brescia fait apparaître Inghilese dans ses intérêts lombards, avec Gherardo Bartolini et Francesco del Corazza (Camesasca 2019).

<sup>5</sup> « Inghilese d'Inghilese da Vicchio contado fiorentino della famiglia Guineldi » (Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze [désormais BNCf], *Poligrafo Gargani*, 1069, fol. 35r). Les comptes de l'hôpital Santa Maria Nuova donnent aussi ce nom aux neveux d'Inghilese : « Ugholino di Iacopo Fighineldi e nipote due d'Inghilese d'Inghilese d'essi Fighineldi » (ASF, *Ospedale di S. Maria Nuova*, 4517, fol. 42v).

<sup>6</sup> Notamment mentionnés par Giovanni Villani comme l'une des familles à l'origine de « molti lignaggi di nobili in Mugello e in Valdarno e in città assai » (Giovanni Villani, *Nuova cronica*, I, p. 179-182) ; voir aussi Marchionne di Coppo Stefani, *Cronaca fiorentina*, p. 17 et 21 ; Davidsohn 1977, I, p. 509, 645, 659, 1045 ; Fiumi 1977, p. 43-44 ; Klapisch-Zuber 2006, p. 24, 37.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 233 ; parmi les rares membres du lignage mentionnés pour le XV<sup>e</sup> siècle, Andrea Fighineldi est attesté en 1414, mais est alors exilé à Bologne (Brucker 1977, p. 397 et 399).

comme un « noble authentique » (*vero nobile*) du lignage da Volignano<sup>8</sup>. Andrea di Tieri comptait à Florence des consorts comme les fils du juriste messer Lapo da Castiglionchio. Inghilese d'Inghilese di messer Ugolino de' Fighineldi n'était pas pour sa part pourvu que de rares agnats, qui comme lui ne portaient plus guère le nom du lignage, mais bénéficiaient néanmoins de quelques alliés dans la classe politique<sup>9</sup>.

Les investigations menées autour d'autres marchands et réseaux commerciaux florentins ont permis, sans prétention d'exhaustivité, de le retrouver dans des contextes variés<sup>10</sup>. Ses achats immobiliers ou la dot de 1 000 florins qu'il offrit à sa fille Caterina, lorsqu'elle épousa Francesco di messer Giovanni Zati en janvier 1394, le classent sans ambages comme un citoyen aisé. Et c'est parce que sa délicate succession n'était pas sans relief qu'elle a laissé des traces abondantes dans les archives florentines. Le 3 juin 1400, Inghilese testa en nommant héritier son fils Antonio, avec une clause de substitution en faveur de l'hôpital Santa Maria Nuova, déjà bénéficiaire d'un legs de 500 florins en cas de survie d'enfants mâles ; un codicille compléta ce testament le 26 août 1400<sup>12</sup>. La famille avait fui la peste jusqu'à Bologne, et la dernière lettre conservée souscrite au nom d'Inghilese, non autographe, signale qu'il y souffrait de dysenterie (« [male di] pondi »)<sup>13</sup>. Il disparut peu après, vite suivi par son fils Antonio. Le 9 octobre, ser Piero Mini, recteur de Santa Maria Nuova, accepta le legs et la succession et chargea les marchands Ardingo di Gucciozzo Ricci et Giovanni d'Adovardo Portinari, ainsi que les gendres d'Inghilese, Schiatta d'Uberto Ridolfi et Francesco Zati, de recueillir les avoirs, en partie dispersés à Bologne et Venise<sup>14</sup>. Il donna aussi procuration à cet effet en janvier 1401 à l'ancien associé d'Inghilese à Venise, Donato di Bonifazio<sup>15</sup>. Par ses testaments de septembre 1403, août 1413 et juin 1417 et ses codicilles de décembre 1407 et avril 1415, la veuve d'Inghilese, Piera, fille de Dino di Geri Cigliamochi, allait assurer la dévolution d'une bonne part des biens à l'hôpital en 1420<sup>16</sup>. Mais ser Lapo Mazzei, ami de ser

<sup>8</sup> ASF, *Estimo*, 209, fol. 550r et 213, n° 126. Sur cette famille, classée parmi les magnats de la ville de Florence mais imposée dans le contado, voir aussi Klapisch-Zuber 2006, *passim*.

<sup>9</sup> En octobre 1396, sollicité par les fils de ser Iacopo Manni pour résoudre leurs problèmes fiscaux, il intervient auprès de messer Rinaldo [Gianfigliuzzi], Francesco Federighi et Giovannozzo [Biliotti] (ASPo, *Archivio Datini* [ci-dessous D.] 489, 424704).

<sup>10</sup> Il donne procuration à quatre Florentins, dont Bongianni Pucci et Salvestro Barducci, pour gestion d'affaires en septembre 1378 (ASF, *Notarile antecosimiano* [ci-dessous NotAC], 213, fol. 63r) ; autre procuration à Gherardo Bartolini en février 1386 (ASF, NotAC, 216, fol. 64v) ; il est l'un des syndics de la faillite de cet épicier à la fin de l'année 1399 (ASF, *Mercanzia*, 234, fol. 6r-7r). Les tuteurs de trois orphelins florentins lui donnaient quittance en janvier 1398 pour une dette de plus de 400 florins (ASF, NotAC, 218, fol. 89r-v). Il a une esclave transitant par Pise en décembre 1389 (D.378, fol. 151r ; Hayez 2010, p. xxiv).

<sup>11</sup> Il achète de son oncle, Francesco Bruni secrétaire des papes Urbain V, Grégoire XI et Urbain VI et de Francesco degli Albizi, une maison valant 320 florins dans le Borgo San Piero en mai 1379 (ASF, NotAC, 213, fol. 81r-84r) ; vers le printemps 1384 « una pociesione conperai di fior. II<sup>m</sup> d'oro » (D.447, 502946) ; puis en août 1397 pour 935 florins un domaine agricole à Montisoni, au sud-est de Florence (ASF, NotAC, 218, fol. 72r-75r). Acte de dotation de sa fille : ASF, NotAC, 217, fol. 162v ; montant similaire pour l'autre fille, Filippa (ASF, *Ospedale di S. Maria Nuova*, 68, fol. 94r-95v). Il avait lui-même reçu de sa femme Piera Cigliamochi 650 florins de dot (Lapo Mazzei, *Lettere*, I, p. 326).

<sup>12</sup> ASF, *Diplomatico-Diplomatico, Ospedale di S. Maria Nuova*, 3 juin 3-6-1400 et ASF, *Ospedale di S. Maria Nuova*, 68, fol. 94r-95v ; *ibid.*, fol. 96r-v pour le codicille. Le legs est rappelé dans le protêt dressé pour l'hôpital le 9 octobre 1400 (ASF, NotAC, 11494, fol. 40r). Les clauses concernant la femme d'Inghilese sont publiées d'après la copie de l'hôpital dans Lapo Mazzei, *Lettere*, I, p. 326-327.

<sup>13</sup> « Inghilese à 'uto um pocho di pondi e ora per la grazia di Dio è quasi ghuarito. In questi II di pensiamo sia ghuarito afatto e allora vi scriverrà a bastanza. » (Inghilese à la compagnie Datini de Florence, 24 août 24-8-1400, D.646, 700399). D'autres lettres évoquaient son installation à Bologne depuis le début du mois de juin (D.851, 701912 ; D.646, 700398).

<sup>14</sup> Trois actes de cette date rédigés par ser Lapo Mazzei (ASF, NotAC, 11494, fol. 40r-41r).

<sup>15</sup> Acte du même notaire, 11 janvier 14-1-1401 (*ibid.*, fol. 53r).

<sup>16</sup> Dans l'ordre chronologique, ASF, NotAC, 11495, fol. 58v-59v ; 11497, fol. 28r ; 20703, fol. 120r-v, 171v-172r et 232v. Les derniers testament et codicille sont copiés dans les archives de l'hôpital, qui spécifient qu'elle meurt avant le 23 avril 1420 (ASF, *Ospedale di S. Maria Nuova*, 68, fol. 328v-329r).

a mis en forme : Police :Italique

a mis en forme : Police :Italique

Piero Mini, la décrit d’abord comme une femme avide cherchant à accaparer ces richesses en tirant parti d’une formulation ambiguë du testament du mari : « vuole la donna d’Inghilese, che ci fè reda, godere mentre ch’ella vive tutta la redità d’Inghilese, per una parola a gote vi mise nel testamento quello notaio, che no’ la intese egli stesso; e vuole ella pure impazzare in tanta ricchezza; e noi non vogliamo, ché ragione non fia<sup>17</sup> ». En février-mars 1401, l’hôpital n’hésite pas à engager plus de 150 florins de frais de procédure pour cette succession, surtout destinés à payer les *consilia* de Francesco Ramponi et d’autres juristes bolonais<sup>18</sup>. Un comptable, Gherardo di Bartolino (dit aussi Bartolini), travaillait encore vers 1405 à évaluer les avoirs de feu Inghilese<sup>19</sup>.

Dans l’une de ses lettres de 1384, Inghilese fait allusion à sa formation, effectuée auprès de son *maestro*, Matteo di Metto Guardi<sup>20</sup>. Du fait de son activité professionnelle, Inghilese était inscrit à l’Arte dei medici, spziali e merciai en tant qu’épicier. Sa spécialité de *speciale grosso* consistait dans l’import-export, non dans la confection de pilules, poudres, onguents et lotions, la cuisson de sucreries ou le travail de la cire<sup>21</sup>. Dans son agence florentine, située au Mercato Vecchio<sup>22</sup>, Inghilese employait comme caissier pendant une grande partie des années 1390 son neveu Ugolino di Iacopo d’Inghilese<sup>23</sup>. Mais il avait diversifié ses investissements, en finançant plusieurs boutiques de marchands de toiles (*linaiolo*), comme celles de Taddeo di Ruggeri vers 1386-1393<sup>24</sup> et de Francesco di Cambino en 1390<sup>25</sup>. L’activité d’import-export qu’il pratiquait sur diverses places italiennes et parfois catalanes ne se limitait pas non plus à la gamme typique de l’épicerie, mais s’étendait aux laines et draps de diverses origines, aux peausseries et à d’autres produits.

### Une coopération entre deux réseaux marchands

L’insertion d’Inghilese dans le milieu d’affaires florentin est amplement documentée par les actes du tribunal de la Mercanzia comme par les correspondances Datini, et ces documents permettent de reconstituer l’essentiel de son réseau, qui se déploie en direction des deux places italiennes majeures dans l’importation d’épices, Venise et Gênes. En 1377, et peut-être encore au début de 1382, Inghilese était est-associé à Piero di Bonsignore, Florentin résidant à

<sup>17</sup> Lapo Mazzei, *Lettere*, I, p. 326-327.

<sup>18</sup> ASF, *Ospedale di S. Maria Nuova*, 31, p. 9 ; Lapo Mazzei, *Lettere*, I, p. 348-349.

<sup>19</sup> Lettre anonyme à Francesco Datini, arrivée le 6 mai 6-5-1405 (D.1091, 1402650).

<sup>20</sup> « Matteo di Metto si òe per un diritto homo [...] il detto fu e tengo per mio maestro. E per cierto egli è un diritto homo » (D.447, 502943, 16 juin +6-6-1384). Le nom de famille lui est attribué par d’autres documents dont un recensement avignonais de 1371 (Archivio Apostolico Vaticano, *Registra Avenionensia* [ci-dessous AAV, RA], 204, fol. 469r), époque où la compagnie Guardi était très engagée dans les finances pontificales (Renouard 1941, p. 283-285).

<sup>21</sup> Il s’inscrit au métier le 15 janvier 1378 (ASF, *Arte dei Medici-Speziali*, 9, n. f. ; *ibid.*, 7, fol. 90v). Inghilese exerce vers septembre 1391 la charge de membre des « X Buonomini » comme représentant du métier (ASF, *Mercanzia*, 219, fol. 29r) et un procès le présente en décembre 1396 comme « Inghilese d’Inghilese spitiale grosso e di l’Arte di medici, spziali e merc[i]ai di la citade di Firenze » (ASF, *Mercanzia*, 1217, fol. 93v-94r).

<sup>22</sup> Simone d’Andrea Bellandi, facteur de Francesco Datini, suggère à son cousin ser Lapo Mazzei d’y faire transiter leur correspondance pour protéger leurs secrets, 13/22 mars +3/22-3-1396 (D.1114/1, 133173). Inghilese fait allusion à ce site dans une lettre (D.466, 402425), comme une procédure de la succession (ASF, *Mercanzia*, 1217, fol. 106v-107r).

<sup>23</sup> Il lui intente en décembre 1398 un procès devant la Mercanzia pour lui réclamer 65 florins non restitués à la caisse (ASF, *Mercanzia*, 1217, fol. 93v-94r, 96r, 106v-107r, 112r-v, 115r, 116r-v, 137v, 146v-147v). Ce qui n’empêche pas Inghilese de financer le capital de 300 florins de son neveu dans la compagnie de Benedetto di Lapaccino del Testa (ASF, *Ospedale di S. Maria Nuova*, 4517, fol. 42v) et de lui faire un legs en juin 1400, comme sa veuve aux fils de celui-ci en août 1413 (ASF, *Ospedale di S. Maria Nuova*, 68, fol. 94v et 329r).

<sup>24</sup> ASF, *Mercanzia*, 1207, fol. 57r-v, 61r-v, 64v-65r, 67r.

<sup>25</sup> « Francischo di Cambino, il quale fa una bottegga per me di linaiuolo » (D.462, 402308) ; sur ce boutiquier, Tognetti 1999b, p. 25-26.

Venise<sup>26</sup>. La compagnie vénitienne d'Inghilese le *liae* ensuite à Piero di Giano Torrigiani, au moins de la fin de *l'année* 1382 à *la fin de l'année eelle de*-1384<sup>27</sup>. Inghilese se *rendit* à Venise entre la fin de *l'année* 1384 et le début de l'année suivante et se *séparae* de Piero, qu'il rempla~~ca~~*ae* par Michele di Taddeo Vai jusqu'en juillet 1386<sup>28</sup>. À partir de la fin de *l'année* 1395, Donato di Bonifazio, ex-associé de l'épicier Pierozzo di ser Donato, *fut est* l'associé d'Inghilese à Venise dans une compagnie appelée simplement « Inghilese d'Inghilese e compagni », avec une participation financière de Salvestro Barducci<sup>29</sup>. Un fils de Bongianni Pucci y travaill~~ae~~*ae* pour un temps mais effectu~~ae~~*ae* aussi une mission à Barletta en 1397<sup>30</sup>. Au début de *l'année* 1399, après la mort de Salvestro, la compagnie ne port~~ait~~*ait* plus que le nom de Donato mais Inghilese y conserv~~ait~~*ait* une participation, et le capital de Salvestro *fut est* alors remplacé par des fonds apportés par Francesco del Corazza, marchand mantouan résidant à Florence<sup>31</sup>. À Venise, Inghilese *était est* également lié au marchand Zanobi di Taddeo Gaddi, mais par des liens peut-être plus familiaux que professionnels<sup>32</sup>. Cet axe florentin-vénitien de ses affaires s'appuy~~ait~~*ait* à Bologne sur le relais offert par l'agence florentine de Matteo di ser Nello Ghetti<sup>33</sup>.

Sur un second axe, formé par les échanges entre Florence, Pise et Gênes, Inghilese paraît également *avoir été* associé dès 1379 à Salvestro Barducci, Bongianni Pucci et Andrea del maestro Ambrogio, le dernier tenant l'agence de Pise, tandis que les deux autres circul~~ai~~*ent* peut-être en Toscane, ainsi qu'à Gênes pour Bongianni<sup>34</sup>. En 1386-1388, l'agence de Gênes port~~ait~~*ait* le nom de Bongianni Pucci et Bruno di Francesco ; Salvestro, fils de Bongianni, y relaya~~it~~*it* son père en février 1388 ; Inghilese qualifi~~ait~~*ait* le second partenaire de « Bruno

<sup>26</sup> En 1377, lors d'un procès intenté par les deux associés contre Piero di Giovanni Ramaglianti (ASF, *Mercanzia*, 1175, à la date du 18 décembre), Inghilese donne procuration à son associé Piero et à un autre Florentin de Venise pour agir en justice (ASF, NotAC, 213, fol. 23v-24r). En 1382, une créance en monnaie vénitienne contre Inghilese et Piero est insérée dans l'inventaire des biens des fils de Bartolomeo di ser Spinello da Castelfiorentino (ASF, *Magistrati dei Pupilli avanti il Principato*, 1, fol. 39r).

<sup>27</sup> Je corrige à la fois le nom de famille (Torgiani selon le Datini on line, qui documente la durée de l'association) et le patronyme, lu Guccio par Reinhold Mueller tandis que la lettre D. 548, 503066 porte « Piero di G[i]ano » (Mueller 1997, p. 267-268) ; patronyme bien attesté pour ses frères Marchionne/Melchiorre et Fornaio, qui résident à Avignon dans les années 1370 (Arch. Dép. Vaucluse, *Archives hospitalières d'Avignon, Majour*, E 4, fol. 17v, 37r, 159r, 180v, 189v, et 17v, 202v ; AAV, RA, 204, fol. 441r).

<sup>28</sup> Inghilese confie alors ses affaires de Florence à Gherardo di Bartolino, assisté d'un *garzone* (D.447, 502968). Voir également sur le voyage et ces compagnies la lettre de Michele Vai (D.548, 306019), ainsi que D.447, 502970 ; ASF, *Mercanzia*, 1226, fol. 245r-246r, 248r-v.

<sup>29</sup> D.484, 8352 ; D.549, 503059 ; D.550, 303217.

<sup>30</sup> D.550, 521627.

<sup>31</sup> D.491, 8343 et D.1082, 604161. Donato sera ensuite nommé procureur par Santa Maria Nuova pour recouvrer les avoirs de la compagnie à Venise (ASF, NotAC, 11494, fol. 53r). Un procès intenté par les exécuteurs testamentaires de Francesco del Corazza à l'hôpital héritier d'Inghilese en 1401-1402 aboutit à la condamnation de l'institution et révèle qu'Inghilese avait garanti une obligation de Salvestro Barducci envers Francesco (ASF, *Mercanzia*, 1226, fol. 34v-35r, 112v-113r, 148r, 154r, 245r-246r, 248r-v, 287r-288r, 397r-398v, 458v-459r).

<sup>32</sup> ASF, NotAC, 215, fol. 140v-141r ; ASF, *Mercanzia*, 1223, fol. 292v-293r ; ASF, *Mercanzia*, 1226, fol. 14r-v, 162r-163r, 196r-v.

<sup>33</sup> Voir par exemple D.548, 306038 ; D.1114, 1402345.

<sup>34</sup> Une lettre mutilée de décembre 1379, adressée à Andrea, repousse la demande de ce dernier de se rendre à Florence : « l'ordine dato è che solo I[n]ghilese con garzoni ci sono. Perché Salvestro né Bo[n]gianni no[n] cci fose I o II mesi, ci passeremo » (D.553, 503111). Dans les années suivantes de nombreuses lettres attestent la présence à Pise d'Andrea et de Salvestro, tandis que Bongianni se trouve à Gênes comme associé de Gherardo Bartolini ; Inghilese parle alors d'un associé ou facteur à Gênes – « nostro da Gienova » – comme de « nostri » à Pise (D.444, 502875) ; puis Salvestro tient une agence à Florence vers la fin 1382-fin 1383 et à nouveau en 1388-1396, avec la mention plus sporadique d'une compagnie de Salvestro Barducci et Bruno di Francesco en 1389 (D.1143, 1403943). Bongianni paraît circuler entre Florence et Gênes, où il participe à une compagnie Bongianni Pucci et Gherardo Bartolini en 1379-1388, puis à une compagnie avec Bruno di Francesco à partir de 1388.

di Francesco nostro » au début de 1388 mais le quitte avant l'automne 1390<sup>35</sup>. Antonio, fils d'Inghilese, travaille auprès de l'agence florentine en 1396, puis de celle de Gênes en 1400<sup>36</sup>.

Avec Salvestro Barducci et Gherardo Bartolini, Inghilese fait partie d'un petit groupe d'épiciers auxquels Francesco Datini envisage de s'associer, après son retour en Toscane en 1383, pour développer le secteur d'importation de produits méditerranéens dans son réseau commercial en cours d'expansion. Le marchand de Prato ne leur accorde cependant pas son entière confiance<sup>37</sup>. Mais le comptoir que Francesco ouvre immédiatement à Pise, au début de l'année 1383, commence à récupérer les correspondants d'autres compagnies florentines de la place, en particulier celle de Lodovico di Guido Adimari et Andrea del maestro Ambrogio, devenue en septembre 1380 la compagnie Salvestro Barducci et Andrea del maestro Ambrogio. Depuis 1379, ces firmes servaient de correspondants réguliers tant à l'agence florentine d'Inghilese qu'à la compagnie Datini d'Avignon. En novembre 1383, Inghilese accepte l'offre de services de la récente compagnie Datini de Pise, plutôt que celle d'une concurrente, Tieri et Lamberto di Domenico di Tieri<sup>38</sup>. Inghilese connaît apparemment bien l'un des jeunes facteurs envoyés à Pise par Francesco Datini, Matteo di Lorenzo Boninsegna. Quelques tensions apparaissent de façon sporadique entre Inghilese et Stoldo di Lorenzo Ormani, autre collaborateur chargé de monter le comptoir pisan, que l'épicier allait retrouver par la suite comme directeur de l'agence Datini de Florence<sup>39</sup>, ainsi qu'avec un autre facteur de Pise, Iacopo di Tedaldo Benozzi<sup>40</sup>. Inghilese développe en revanche un vrai lien d'amitié avec Manno d'Albizo degli Agli, présent comme facteur dans cette compagnie Datini dès avril 1383 et qui en devient le directeur associé de 1392<sup>41</sup> jusqu'à sa mort en juillet 1400. Ce rapport où Inghilese, qui joue le rôle de commettant, laisse souvent l'arbitrage à son commissionnaire Manno, en l'assurant de sa satisfaction finale, tranche ainsi avec les fréquentes récriminations inhérentes à ce genre de situation, que l'on entrevoit ici plutôt au printemps 1384, entre la vente

<sup>35</sup> D.326, 263, 28 janvier 28-1-1388 ; pour la plus récente des lettres de cette compagnie, D.548, 306039. Pour l'annonce de sa dissolution et de son remplacement par une agence individuelle de Donato jusqu'en mars 1403, D.1082, 604161 ; D.550, 508292. En 1390, Inghilese explique avoir quitté Bruno du fait de son entêtement : « egli à pure del sanese, e perché gli pare vedere molto, e' no[n] sofera dal compagno li si dica il vero. Solo questi modi mi fé uscire della compagnia, e no' me ne pento » (D.466, 402368).

<sup>36</sup> D.489, 424704 ; D.881, 515033-515034 ; D.521, 100318.

<sup>37</sup> « [...] della compagnia sono per fare. Onne auto consilglo chon Inghilese e con Salvestro e con Gherardo Bartolini e vo fare quello debo inverso gli amici. Non c'è l'uno chon quello amore verso di me ch'io sono inverso di lui, o io non chonoscho il tanto. In questi pochi di ne sarò fuori o dentro, e di tutto t'aviserò di presente » (Francesco di Marco à Bruno di Francesco, 29 février 29-2-1388, D.1115, 92881354).

<sup>38</sup> « Le proferte vostre acietto graziosamente e in ongni cosa bisognerà v'aooperò, e così è disposto a fare tutta nostra brighata e lasciare da parte le pregherie ci son fatte molte in questi di da que' di Tieri. Pensiamo a cierto essere da voi ben serviti, e così vi preghiamo; e simile noi aoperate in ciò possiamo, e di qua e dove a fare abbiamo » (D.444, 502874, 14 novembre 14-11-1383).

<sup>39</sup> Après un différend sur les comptes d'affaires en participation entre les deux compagnies à l'été 1384 (D.447, 502949, 502953), une querelle surgit entre eux en janvier 1390 au sujet de l'assurance maritime de livres envoyés de Toscane en Provence pour le juriste Filippo Corsini : « È troppo gra' maestro questo Stoldo, o e' si tiene » (D.462, 402280).

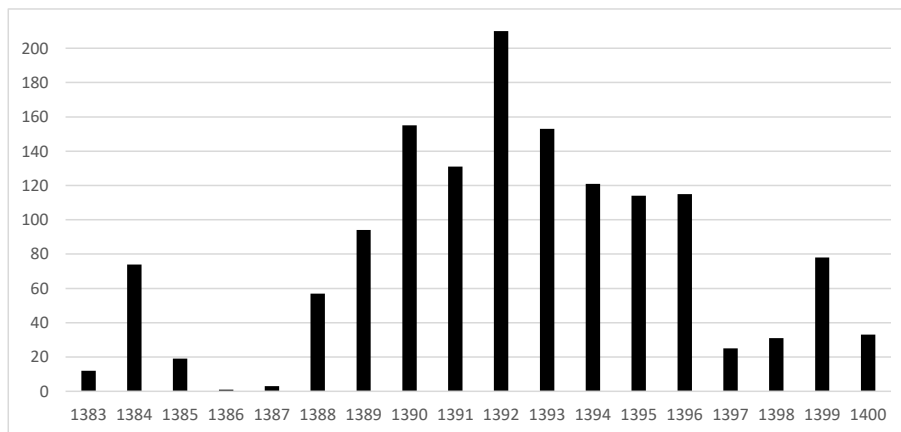
<sup>40</sup> « Ben ti dicho, Iacopo, io mi credeva essere più tuo no' mi truovo, e non è il difetto mio né merito da tte avere altro che onore, ché così prochacciai per te sempre, e basti! » (D.447, 502954). Les récriminations d'Inghilese contre Iacopo se poursuivent six mois plus tard au sujet des initiatives du second durant le séjour vénitien du premier (D.447, 502970).

<sup>41</sup> Pour des correspondances entre eux faisant allusion à des services personnels, voir notamment D.481, 402738 ; D.485, 402739 ; pour les condoléances d'Inghilese lors de la mort de la sœur de Manno, D.466, 402376. En septembre 1388, Inghilese décide de confier davantage de draps à Manno dans une *commenda* pour la Sicile du fait de cette confiance qualifiée d'amour : « La cagione di questa si è ch'io son si innamorato di te ch'io voglio, ove t'ò detto per Palermo 4 balle e · resto a tte per Messina, ti dicho i' luogho di Mesina, e punto per questa panina. Sicché baldamente portane tu 4 o 5 balle e fanne come di cosa tua e 'n te rimetto » (D.459, 503002). À propos d'un ordre d'achat de céréales en février 1390, Inghilese complimente Manno sur sa patience : « i' ti sono una grande richadia e per la tua dolcezza m'alargho troppo chol tuo tereno di darti troppa faticha. Sia paziente! » (D.462, 402294).



des plus importants lots d'alun communs aux deux compagnies [sont](#) et la répartition tardive des bénéfices [se](#)<sup>42</sup>.

Fig. 1 : Répartition chronologique des lettres d'Inghilese au personnel Datini de Pise.



D'après l'ensemble de ses lettres conservées, Inghilese collaborait régulièrement avec l'agence Datini en 1383-1385, réduisit l'échange à sa plus simple expression au cours des deux années suivantes, puis le relança à un rythme plus intense, qui atteignit son maximum en 1392 avec une moyenne de plus d'une lettre tous les deux jours. Cette collaboration se ralentit après 1396, avec un rebond en 1399. Parallèlement, plus d'une centaine de lettres furent expédiées par les compagnies vénitiennes d'Inghilese, principalement à l'agence pisane de Francesco Datini. Dans ce massif documentaire encore inexploité, ont été étudiées dans leur intégralité les lettres envoyées de Florence à Pise, de septembre 1379 à décembre 1388, qui mettent notamment en lumière une phase importante d'opérations portant sur l'alun, entre l'automne 1383 et l'été 1384. Des sondages plus sporadiques pratiqués sur les années suivantes pour y trouver d'autres transactions relatives à ce même produit ont incité à lire également la plus grande partie de la correspondance écrite entre janvier 1390 et mars 1391. Ces sondages n'ont pas encore révélé d'autres achats d'alun au cours des années ultérieures. Les lettres de la compagnie vénitienne d'Inghilese paraissent en revanche contenir une information régulière sur les circulations maritimes dans l'Adriatique et le marché vénitien des épices, avec des opérations portant sur d'autres produits et des flux financiers, sans mentionner d'expédition d'alun vers la Toscane.

En novembre 1383, la compagnie Datini de Pise venait vient d'être dotée par Francesco d'un lot d'alun. Elle offrit ses services de médiation sur la place à Inghilese, qui la choisit de préférence à une autre agence florentine. Pour faciliter l'accord de coopération, Francesco ordonna à ses facteurs pisans d'utiliser aussi Inghilese comme commissionnaire à Florence en lui envoyant 3 000 livres d'alun (un peu plus d'une tonne)<sup>43</sup>. De cet accord mutuel découlait une collaboration qui combinait l'information réciproque sur les arrivées et les marchés

<sup>42</sup> D.447, 502949.

<sup>43</sup> « Le proferte vostre acietto graziosamente e in ongni cosa bisognerà v'aoperò; e così è disposto a fare tutta nostra brighata e lasciare da parte le pregherie ci son fatte molte in questi di da que' di Tieri. Pensiamo a cierto esere da voi ben serviti, e così vi preghiamo; e simile noi operate in ciò posiamo, e di qua e dove a fare abbiamo » (14 novembre 1383, D.444, 502874, 14 novembre 1383).

locaux, le service logistique rendu par une agence à l'autre sur la place où celle-ci n'~~était~~ pas présente et parfois la participation des deux agences aux pertes et profits sur certains lots de marchandises. La dernière option incitait les parties à veiller avec plus de diligence à des intérêts devenus communs. Inghilese évoque métaphoriquement l'entente par le dicton « chaque main lave l'autre ; ensemble elles lavent le visage<sup>44</sup> ».

Diverses opérations s'ensuivaient autour de nouveaux lots d'aluns, parallèlement à des affaires portant sur d'autres produits de l'épicerie, des fibres et des textiles. Elles ~~sont~~ furent nouées au cas par cas entre les deux agences, selon des modalités très flexibles. Les responsables des deux parties discutaient en amont de leur volonté d'y engager ou non leur compagnie. Dans l'éventualité d'une réponse positive, chaque agence opérait comme partenaire, ~~menait même~~ de son côté certaines opérations d'achat, ~~d'entreposage~~entrepôt, ~~d'acheminement~~ et ~~de~~ vente, dont elle communiquait les frais à l'autre ; celle-ci communiquait ses propres frais en retour, pour établir un bilan puis répartir les gains. Les investissements de chacune ~~pouvaient peuvent~~ être inégaux. Dès décembre 1383, Inghilese souhaitait faire acheter un autre lot à Pise. Il proposait de s'y investir à la hauteur de 10 000 livres, ou bien de 20 000 livres si la compagnie Datini souhaitait y participer à part égale (« a chomune<sup>45</sup> »). Mais si l'agence Datini voulait dépasser le prix qu'il fixait pour l'achat, elle y prendrait en revanche seule partie<sup>46</sup>. Quelques jours plus tard, Inghilese discutait avec Luigi di messer Piero Guicciardini de l'achat de son stock conservé à Pise. Il offrait alors à la compagnie Datini d'y participer pour la moitié ou le tiers<sup>47</sup>. Inghilese réceptionnait à Florence pour le commercialiser un autre lot d'alun menu, qui ~~était est~~ au départ la propriété de la compagnie Datini. En février 1384, alors qu'il peinait à le vendre en même temps qu'un lot de gros alun, de qualité supérieure, il imposait à la compagnie Datini le rachat de son alun menu, en prétendant lui rendre un service. Le prix de rachat ~~était est~~ relativement bas, mais s'y ajoutait une participation d'un quart aux profits éventuels<sup>48</sup>. Le temps investi de part et d'autre ~~pouvait peut~~ de surcroît donner lieu à une rétribution sous la forme d'un pourcentage lors de ces phases d'acheminement et de commercialisation. Dans un compte du 27 février 1384 récapitulant les frais assumés à Florence pour la vente d'un lot d'alun menu, Inghilese s'attribuait ainsi une commission (« nostro diritto ») d'1 % sur les ventes<sup>49</sup>. Dans un compte ultérieur de juillet portant sur une quantité nettement plus importante, il s'attribuait en revanche une rétribution (« di provigione e mia faticha, ché assai cie n'ò durata<sup>50</sup> ») de 0,5 % ; la compagnie Datini le lui reprochait en soulignant qu'elle ne s'~~était~~ pour sa part octroyé aucune commission lors de l'acquisition et de l'expédition du produit ; il leur répondit qu'il la jugeait justifiée et qu'il leur faisait plutôt une faveur en ne réclamant pas 1 % comme d'autres l'auraient fait, mais leur laissait la décision finale<sup>51</sup>. Dans la seconde modalité de collaboration, reposant sur l'investissement financier d'une seule des deux compagnies, l'agence qui lançait l'opération ~~ouvrait~~ comme commettant, l'autre comme commissionnaire, uniquement rétribuée par un pourcentage sur les phases qu'elle dirigeait. D'autres acteurs ~~pouvaient peuvent~~

<sup>44</sup> « L'una mano lava l'altra, e le 2 il viso » (D.447, 502972).

<sup>45</sup> Pour exprimer cette notion d'association, Inghilese emploie aussi en alternative les expressions « per la brighata », « (mettere/contare) a la brighata » (D.444, 502889, 502892, 502894-502895).

<sup>46</sup> D.444, 502881.

<sup>47</sup> D.444, 502885-502886.

<sup>48</sup> « Con isperanza di pro fare e com piacere a voi sono contento farvi di bene e cche tutta la sorta del vostro si conti a la brighata s. 40 a 6 mesi, e a esso siate voi per ¼ di pro ne seguirà o altro che fosse, di che Iddio vi guardi! » (D.444, 502895).

<sup>49</sup> D.444, 502903.

<sup>50</sup> D.444, 502948.

<sup>51</sup> « Di spesa messa f. 8 di nostra provigione, dite no[n] vi pare douto perché avete durato voi altrettanta faticha. E qui vi dicho che mi pare strano il dire vostro, ché per ognuno 6 è la faticha di me, e soprattutto lo rischuotere, e basta ch'io metto I/I per C, ch'essendo con altri, vorebbe la ragione ch'i' creda I° per C; e anche ne sarei mal proveduto, tanta faticha è lo ritrare danari da questi ti[n]tori » (D.444, 502949).



enfin y prendre également part. En janvier 1384, Inghilese s'associe par exemple à niveau paritaire à un autre épicier florentin, Antonio di Santi, sur un stock d'alun blanc ; il offre alors à la compagnie Datini la moitié de sa part, soit le quart du lot<sup>52</sup>.

Les achats étaient effectués en grande partie à Pise, centre névralgique de l'entrée de ce produit en Toscane. Inghilese réside durablement à Florence, à part son court voyage de 1384-1385. Il recevait de Venise et de Gênes une information régulière sur les transports maritimes et pouvait apprendre aussi des nouvelles de ses confrères florentins. Du fait de son implantation pisane, c'était néanmoins la compagnie Datini qui jouait le rôle prééminent dans le repérage des arrivées. Toute la côte tyrrhénienne semble avoir été particulièrement surveillée, de Naples à Gênes, et les provenances sont rarement explicitées en amont. On sait néanmoins qu'en janvier 1384 ou plus tôt, un lot d'alun blanc est arrivé d'Altoluogo (Éphèse) à Gênes<sup>53</sup> et qu'une nef venue de la Romanie a déchargé de l'alun à Gênes au début d'août de la même année, après avoir hésité à le porter à Pise<sup>54</sup>. Cent mille livres d'alun blanc arrivèrent de Naples à Pise pour les Bischeri, marchands florentins, au début de mai 1384<sup>55</sup>. Un autre navire (*navilio*) possédé ou loué par leur compatriote Antonio di Santi dut aussi décharger à Gênes ou à Pise au cours de l'été<sup>56</sup>. Après quelques opérations menées sur des lots acquis à Pise, Inghilese chercha lui-même en juillet 1385 à organiser une opération en *commenda*, pour limiter les frais intermédiaires, en recherchant à Pise à la fois un « *navilio vada in Turchia* » et « *una persona fidata* » pour en rapporter cinquante à cent mille livres d'alun menu. Il insista auprès de la compagnie Datini sur le fait que seule une expédition commanditée pouvait leur assurer un bénéfice certain (« *ivi istà l'utole, in chondurlo di là*<sup>57</sup> »). Soit par manque de vaisseau et d'opérateur adéquats, ou bien de liquidités, soit par doute de ses interlocuteurs sur l'intérêt du projet, il ne parvint pourtant pas à monter cette opération commune. Dans la plupart des cas, les stocks évoqués par Inghilese apparaissent donc acquis par lui ou la compagnie Datini à Gênes et à Pise, où ils arrivaient de Ligurie<sup>58</sup> plus que de l'Italie méridionale. Quand ils étaient à Gênes, c'étaient généralement des compatriotes qui les recherchaient et les envoyaient en Toscane, en particulier Bruno di Francesco, associé d'Inghilese et correspondant de la compagnie Datini<sup>59</sup>. Mais il est aussi question d'un Génois présent à Pise qui y détenait un lot d'alun<sup>60</sup>, ainsi que d'un Siennois qui en achetait dans la même cité et en importait aussi de Gênes<sup>61</sup>. La fragmentation de l'information liée aux différents canaux d'approvisionnement du marché apparaît à l'occasion, quand Inghilese apprend par exemple à Florence de certains collègues l'existence d'un lot pisan qui avait échappé à la vigilance de ses partenaires Datini<sup>62</sup>.

<sup>52</sup> D.444, 502891.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> D.444, 502953-502954 et 503099.

<sup>55</sup> D.444, 502935.

<sup>56</sup> D.444, 502961.

<sup>57</sup> D.444, 502918, 502920-502921 ; exemple d'achat d'alun génois à Chios par des Florentins en 1408, Heers M.-L. 1954, p. 35, 46.

<sup>58</sup> Si la place de Gênes apparaît ici comme l'entrée italienne principale de l'alun utilisé en Toscane, une lettre de décembre 1388 parle d'une nef qui décharge de l'alun à Savone (D.444, 503027).

<sup>59</sup> Inghilese écrit par exemple à la compagnie Datini : « *Fà d'esere ben avisato da Gienova di alumi e quanti ve n'è e quello verebono costi* » (D.444, 502897). Sur le rôle de Bruno, voir notamment D.444, 502891-502892, et, pour la gestion du stock acquis à Gênes en 1390 par Inghilese, D.462, 402284, 402287, 402290, 402293 ; D.466, 402415, 402427.

<sup>60</sup> D.444, 502942-502944, 502946, 502949, 502951-502952.

<sup>61</sup> D.444, 502904 et 502907.

<sup>62</sup> En juin 1384 Inghilese apprend qu'un marchand de Florence a trouvé à bon compte à Pise un alun de belle qualité et demande à la compagnie Datini de retrouver le reste du lot : « *Il Campella n'è auto di costi di rosso bello [...]. Fanne bene cierchare, ché chi ciercha truova* » (D.447, 502944). Quelques mois plus tôt, un autre marchand, Antonio di Santi, annonce à Inghilese qu'il a vendu son lot pisan. Pensant qu'il ment, Inghilese le fait vérifier ses

## Le marché florentin-pisan des aluns

La correspondance mentionne l'existence, la détention et la commercialisation de nombre de lots d'alun, répartis entre Pise et Florence principalement, ~~et~~ parfois Gênes. Mais elle permet difficilement de les distinguer avec une certitude absolue, dans la mesure où leurs possesseurs et dépositaires, leurs caractéristiques et leur quantité ne sont pas toujours précisés, et que ces lots circulaient ensuite par fractions ou ~~étaient~~ ~~sont~~ vendus sac après sac au cours de plusieurs mois. Certaines mentions paraissent par ailleurs mélanger les différents lots. Lorsqu'Inghilese répondait en mai 1384 à la compagnie Datini que l'alun qu'il leur restait à vendre ne s'élevait pas à 15 000 livres (environ cinq tonnes) mais à 45 000 (40 sacs à Florence, 52 à Signa et peut-être plus de 40 à Pise), il mêlait visiblement les restes de différents lots<sup>63</sup>. Durant cette période, il précisait en effet disposer de trois variétés différentes<sup>64</sup>. La correspondance met surtout en évidence une campagne d'achats, de l'automne 1383 à la fin de l'hiver suivant. Ces lots achevés d'être commercialisés au printemps et à l'été 1384. À ce stade, la compagnie Datini préférait s'associer aux Bongianni pour le lot suivant, tandis qu'Inghilese, qui venait d'acheter un domaine agricole (« pociesione ») pour 2 000 florins<sup>65</sup>, manquait de liquidités. Les opérations concernant l'alun semblent ensuite avoir connu un long répit jusque vers 1390, quand Inghilese et Gherardo di Bartolino acquièrent un lot important à Gênes par le troc de draps. Il est ensuite question d'alun dans l'échange épistolaire au moins jusqu'au printemps 1391.

Une bonne quinzaine de lots d'alun, allant jusqu'à 125 000 livres, soit 200 sacs, apparaissent ainsi dans la correspondance d'Inghilese. Ils sont comparés à partir de deux caractéristiques principales. La première est la couleur, qui oppose principalement un alun blanc (*bianco, biancolino*) à un alun rouge (*rosso, rosso, rossellino*). Le second est souvent associé à une belle qualité<sup>66</sup>, contrairement au manuel de Francesco Pegolotti qui suggère que le blanc serait plus apprécié<sup>67</sup>. En fait, cet échange épistolaire vérifie ses propos pour le marché génois, mais Inghilese fit rapidement le constat que ses clients florentins réclamaient pour leur part le rouge<sup>68</sup>. Le second critère de description du produit inclut des termes comme *grosso*, qui ici n'est pas opposé à *fine*, à la différence de nombreuses épices pour lesquelles il existait des variétés plus ou moins raffinées, mais à *minuto* ; la terminologie oppose ainsi des cristaux complets à des débris, moins appréciés. Quelques lots paraissent contenir trop de produit réduit

<sup>63</sup> di Pise : « Questo non lo credo, e voi l'arete sentito o sentite costi e cierchate se Chaccino vol vendere e 'n su che pregio si tenghono » (D.444, 502894).

<sup>64</sup> D.447, 502935 ; voir aussi 502936-502937.

<sup>65</sup> « Ora aremo di 3 sorte, e chi vorrà uno e cchi un altro » (D.444, 502895).

<sup>66</sup> « Già è anni no' mi trovai più stretto che ora per chagione d'una pociesione comperai di fior. Il m' d'oro » (D.447, 502946) ; « ò bisogno di danari; è una pociesione ch'i' comperai, e quella un pocho di strezza mi gitta per i[n]sino ch'io mi riabbia » (*ibid.*, 502953).

<sup>67</sup> « Costà n'è di grosso belissima mercatantia 90 M » (D.444, 502877) ; « è una bella mercatantia, grosso e rosso secondo ci è proferto » (D.444, 502978) ; voir également la note 62.

<sup>68</sup> Ce manuel place la blancheur avec la grosseur et la netteté parmi les premières qualités de l'alun : « E quanto l'allume è più grosso e più bianco e più chiaro secondo la sua sorta, tanto è migliore, e vuol essere netto di pietre e di polvere e di terra e di rena » (Francesco Balducci Pegolotti, *La pratica della mercatura*, p. 368-369).

<sup>69</sup> « A Gienova n'ò grande quantità e s. 32 chostò il biancho e 25 e rosso » (D.462, 402285). « A Gienova [...] vale più il biancho ¼ di f. il cantare. Qui non è da l'uno a l'altro nulla » (D.462, 402282). Inghilese demande au départ à la compagnie Datini de vendre un peu plus cher le blanc à Pise, puis égalise les prix (*ibid.*, 402283-402284). « Metetevi a sentire se più alume v' à di questa ragione, o sia più rosetto, ché l'amano meglio costoro » (D.444, 502877) ; « Non è da metercisi, ché questo biancho non à uscita buona come l'altro » (D.447, 502935) ; « Questo biancho à più bassa uscita che lo rosetto » (D.447, 502937).

en poudre (*polvere*)<sup>69</sup>. D'autres sont considérés comme du rebut (*garbellatura*), qu'il faut trier pour en retirer des impuretés<sup>70</sup>. Certains paraissent frelatés, mêlés de gypse<sup>71</sup>. La pire qualité aux dires d'Inghilese paraît s'incarner en un alun menu que les acheteurs n'achetaient~~ent~~ jamais à deux reprises et qu'ils étaient même prêts à revendre à perte<sup>72</sup>. Certains marchands, Inghilese compris, mêlaient par ailleurs volontairement deux variétés diverses pour améliorer la moins prisée<sup>73</sup>. Pour ces raisons, l'alun coûtait~~e~~ légèrement plus quand il ~~est-était~~ présenté bien trié et mis en sac (*insaccato*) qu'en vrac (*a rinfuso, disaccato*)<sup>74</sup>. Un autre facteur de dévaluation ~~est-était~~ l'humidité qui ~~peut-pouvait~~ détériorer le produit, soit à l'occasion de son transport, soit dans un entrepôt où la fibre des sacs ~~peut-pouvait~~ transmettre à l'alun l'humidité ambiante<sup>75</sup>. Le conditionnement faisait aussi l'objet de critiques d'Inghilese, lorsque la compagnie Datini fermait les sacs avec du fil (*refe*) trop fragile pour le transport, au lieu de la ficelle (*spago*)<sup>76</sup>.

Certains lots présents à Pise ~~sont-étaient~~ négociés depuis Florence entre Inghilese et ses concitoyens qui les possédaient~~ent~~ sans les détenir physiquement. Quand la compagnie Datini ne les examinait~~e~~ pas au préalable, l'usage ~~est-était~~ alors de présenter un échantillon (*saggio, mostra*) qui ~~peut-pouvait~~ représenter un demi-sac ou un sac entier. En juin 1385, Inghilese reçut~~e~~ en revanche une sorte de coffre contenant les échantillons de trois lots pisans<sup>77</sup>. Un an et demi plus tôt, il avait commencé à conclure à Florence l'achat du lot des Macinghi, sur la foi d'un échantillon constitué par un demi-sac (*mostra*). Il en envoya~~e~~ ensuite un autre échantillon (*saggio*), d'apparence déjà inférieure car moins gros, à la compagnie Datini pour qu'elle ~~puisse-pût~~ le comparer au stock pisan conservé chez Baldo Ridolfi. La compagnie Datini lui expédia~~e~~ en retour un contre-échantillon pour expliquer que ce lot ne paraissait ~~pas~~ pas d'aussi belle qualité. Plutôt que ~~de~~ se dédire, Inghilese tenta~~e~~ alors de renégocier le prix global pour l'abaisser d'environ 3 %<sup>78</sup>.

<sup>69</sup> « Perché dite il saggio non à polvere, vi dicho che la mostra di I/I saccho è qui è troppo più grosso e più bello che 'l saggio vi ma[n]damo, ma no[n] può essere come dite li sacchi alchuna cosa di polvere non abiano » (D.444, 502888).

<sup>70</sup> « I saccho di vostro alume spacerò come me' potrò, fatte le feste; è chattiva cosa e pare gharbellatura d'altro, ag[i]untovi poi alqua[n]to di grosso » (D.444, 502885) ; « Alume à Baldo [Ridolfi] non è per noi, si rimangha. Il detto ci dicie: "Vi diciemo il gharbellate e toliete quello v'è di netto e buono". E si fate; e perché sia minuto, non churate. Ma[n]datelomi, ché n'arò derrata e vi vantageremo 2 fior. o più. Sicché, se 'l vi dà come dico garbellato e netto di terra, tolietelo e ma[n]datelo » (D.444, 502907).

<sup>71</sup> « Ebbi il saccho delle 15 M ed è chattivissima sorta, ché tiene giesso » (D.444, 502881).

<sup>72</sup> « Dichovi ch'egli è sì bella e buona merchatantia che chi n' à auto una volta no· n' à voluto più. E tale il co[m]però 45 che, provandoli male, ne vo· rendere a 42, ed io per me me [sic] nol torrei per danaio ma vorei uscire di questo resto e farò per lo me' potrò imperò che no[n] vidi mai peggiore merchatantia » (D.444, 502904).

<sup>73</sup> Voir la première citation de la note 70. Inghilese ajoute à la suite de la seconde citation de la même note : « autolo qui, il mescolerò co[n] di questo grosso » (D.444, 502907).

<sup>74</sup> « Guardate sia di buona sorta e 'nsacchato, ch'esendo a rinfuso, vorebbe costare meno » (D.447, 502936) ; « Posendo avere X M, o sia 20 a chomune, a s. 19 disaccato, o sia 20 i[n]sacchato al termine, voi il togliate » (D.444, 502881 ; voir également 502882-502883).

<sup>75</sup> « Alume minuto sacchi 25 li. 9803, tara per usanza 2 per C li. 198, e di bangnato in sacchi 6 che vi furono li. 15, ché più di 25 sono di danno, resta netto li. 9590 [...] » (D.444, 502903) ; « <Al>chuni sacchi vi sono stracciati di fracido » (D.444, 502890). Le risque de l'humidité est déjà évoqué par Francesco Pegolotti : « E lo allume si è una mercatantia che mai non si guasta pure che si tenga in luogo che acqua nol tocchi; e se lungamente l'ài a guardare, disaccalo e guardalo disaccato, sicché le sacca non si infracidino e non si guastino, ma guardale da parte [...] » (Francesco Balducci Pegolotti, *La pratica della mercatura*, p. 368).

<sup>76</sup> « E per lo inanzi guardate di chugire e sachi chon ispagho, ché venuti sono male in ordine e chuciti co· refe, e apronsi. E bisongna si rinchorrano con ispagho per nostro vantaggio, e si fate » (D.444, 502892).

<sup>77</sup> « Ebbi una ischatoletta di 3 saggi d'alume, e ò veduto e pregi e no[n] si fanno per me » (D.450, 502917).

<sup>78</sup> « Vedete l'alume segua al saggio vi mandamo ; e perché dite il saggio non à polvere, vi dicho che la mostra di I/I saccho è qui è troppo più grosso e più bello che 'l saggio vi ma[n]damo ma no[n] può essere come dite li sacchi alchuna cosa di polvere non abiano. Vedetene 3 in 4, e rispondendovi per modo vi piaccia, si 'l togliete in voi » (D.444, 502888) ; « Ò auto il saggio d'alume mandate, e brieve no[n] 'sendo altrimenti grosso, egli è peggio ch'al

Parmi les multiples frais annexes grevant la commercialisation du produit, comme les taxes et péages, les diverses pesées antérieures et successives à chaque acquisition et déplacement, les frais d'entrepôt et de conditionnement, ceux qui influ~~ai~~ent davantage sur la fixation des prix ~~sont-étaient~~ liés au transport de ce produit pondéreux. Entre Pise et Florence, deux voies ~~sont-étaient~~ couramment pratiquées : l'itinéraire fluvial sur la partie navigable de l'Arno, avec déchargement à Signa, et le transport terrestre. Le premier (*per aqua*) ~~est-était~~ préféré pour son moindre coût au second (*per terra*)<sup>79</sup>, mais il n'~~étaitest~~ pas possible au creux de l'hiver<sup>80</sup> et nécessit~~ait~~e davantage une protection contre l'humidité<sup>81</sup>. Pour la voie terrestre, l'échange épistolaire distingue le transport *per carri* d'un acheminement *per terra* plus ordinaire, qui semble correspondre à l'expression *per vett(urali)* et évoque peut-être des convois de mulets<sup>82</sup>.

Inghilese mentionne comme exemple de transport à bon marché par voie terrestre un coût de 8 à 9 sous par poids de 100 livres<sup>83</sup>. Et un marchand florentin qui offr~~ait~~e de vendre son lot pisan, avec un écart de 14 sous pour 100 livres, selon que la livraison ~~avait~~ lieu sur place ou à Florence, couvrait~~e~~ ainsi ces frais avec une petite marge de sécurité, selon le calcul d'Inghilese<sup>84</sup>. Même à cette échelle d'une centaine de kilomètres, le transport, sans parler des péages et autres taxes associées, enchéri~~ssait~~ donc les prix d'environ 15 à 20 %. Il suffi~~sait~~ à dissuader Inghilese d'acheter beaucoup de lots génois ou pisans, dont les prix n'~~étaiente-sont~~ pas assez bas par rapport au marché florentin. Et il explique son faible intérêt pour les arrivées d'aluns à Venise, pour lesquelles ne ~~pouvaitest~~ être envisagé un acheminement terrestre vers la Toscane.

Les frais d'entrepôt (*magazzino, stallaggio*) major~~aient~~ légèrement le prix de revient du produit. Mais la question qui se pos~~ait~~e, dans cette gestion depuis Florence de stocks situés en grande partie à Pise, ~~était est-~~aussi celle de leur bonne répartition, pour ne pas manquer du produit lorsque des acquéreurs se présent~~aient~~, tout en évitant de leur laisser croire que le vendeur ser~~ait~~ disposé à baisser le prix du fait de la surabondance d'un stock trop visible. Après quelques mois durant lesquels Inghilese invit~~ait~~e les facteurs de l'agence Datini à lui envoyer la plus grande partie de ce qu'ils ne ~~pouvaient peuvent~~ écouler à Pise, il trouva~~e~~ plus intéressant de concentrer une bonne partie des lots à Signa, à une quinzaine de kilomètres de la métropole. Un autre élément qui l'incit~~ae~~ à le faire, avec la proximité de la bourgade, ~~fut est-~~l'absence de

---

saggio abiamo comperato, e pure una volta dobiamo avere al saggio di qui, ché diferenza ci è largho a l'animo mio s. 3 per C. Domattina ne sarò con que' da chui il togliemo e vedremo che dire vorrà » (D.444, 502889).

<sup>79</sup> Incitant la compagnie Datini à acquérir un lot d'alun, Inghilese précise : « Chiaritevi bene se venire può la roba per aqua ora, ché, se n'acordasimo si togliesse cotesto alume, per terra verrà troppa spesa, e per aqua ci ataglerebbe assai » (D.444, 502880). Il ajoute peu après : « presto vengha per aqua il più si può da Singna, ché per questo modo quella spesa fia piccola » (D.444, 502881).

<sup>80</sup> « Ora perché dite per aqua non è modo, fate per terra ne vegna 20 M, e sia per charri o volete per vett(urali) [...] E state attenti come per aqua può venire » (D.444, 502891).

<sup>81</sup> « Togliendone tosto, mandate per aqua che abbi pocha spesa, e vengha ben coperto » (D.444, 502883). En février 1392, certains sacs d'alun transportés sur une *scafa* sont mouillés par la neige portée par le vent (Benelli 2005, p. 51).

<sup>82</sup> Voir la note 80. « Insino no[n] diremo altro, ogni settimana per terra fate abiamo, o fia per charro, saccha 20 o 'ntorno » (D.444, 502891) ; « Di sacchi 80 d'alume grosso ma[n]dasti per da Signa n'ò auti 58 [...]. E per terra d'esso per iscambi n'ò auti 57 e 10 per carro » (D.444, 502898).

<sup>83</sup> « Alume e scotano [...] E manda[n]do per terra o de l'uno o de l'altro, sia a s. 8 in 9 il C » (D.447, 502934) ; « Alume e scotano [...] mandate per aqua a Singna, o sia per terra, come vedrete buo· merchato, ché per terra s. 9 no[n] si vol pasare e per aqua s. 50 o meno » ; le tarif fluvial n'est sans doute pas basé sur la même unité de poids, mais peut-être sur la cargaison d'une barque (D.447, 502935).

<sup>84</sup> « Ô fatto tastare Nofri [Bischeri]. Dicie vole qui s. 46 C e 32 costì. Ragionate s'arebbe a 45 qui, o meno » (D.444, 502889).

frais d'entrepôt qu'il parvient à obtenir pour y stocker de l'alun et du sumac fustet (*scotano*), autre produit utilisé dans la teinture et la tannerie<sup>85</sup>.

Le cours de l'alun est donné par *cantare* à Gênes, par *centinaio* à Florence et à Pise (100 livres *di stadera*, un poids inférieur d'environ 30 % au *cantare* génois ; la livre florentine était est-elle-même plus lourde de 5 % que celle de Pise). Il s'exprime en sous *a fiorino* à Florence, mais plus souvent en florins à Pise. Les prix mentionnés par Inghilese varient pour Pise entre 12 et 22 sous (avec une concentration majeure sur la fourchette de 14 à 20) et 1 à 1 florin 1/3. Ceux du marché florentin varient entre 32 et 58 sous (avec une concentration entre 38 et 46 pour le *minuto* ; entre 48 et 54 pour le *grosso*) et 1 florin 1/2 et demi à 2 florins (43 à 58 sous). Mais ces prix sont étaient associés à diverses modalités dont Inghilese jouait, en particulier quand il ne veut voulait pas trop augmenter le prix d'achat d'un lot, ou trop baisser le prix de vente des stocks dont il disposait. Ce fut est spécialement le cas vers le printemps 1384, lorsque nos marchands essayèrent de liquider leurs stocks à une période où les places toscanes n'avaient pas encore digéré tout l'alun disponible. La première variable d'ajustement consistait à accorder au lieu du paiement comptant (*a danari*) préféré du vendeur, celui à terme (*a termine, a tempo*). Il existait normalement une différence de 1 à 2 sous entre les deux modalités, le recouvrement immédiat du capital compensant un prix inférieur. Il est était ensuite possible de jouer sur la durée du terme. Les vendeurs obtenaient parfois un terme court de deux ou trois mois<sup>86</sup>. Le terme considéré comme habituel (*usato*) est était cependant de quatre mois et Inghilese précise par ailleurs que cela n'aboutissait souvent qu'à un recouvrement à six mois<sup>87</sup>. Mais parfois, surtout au printemps 1384, il essayait d'acheter à Gênes des stocks payables à six mois et devait aussi accepter d'en vendre en Toscane à ce terme, ou même à huit mois<sup>88</sup>.

Un autre type de concession effectuée lors de la transaction est était le troc contre une autre marchandise, qui impliquait de subir les incertitudes de la commercialisation d'un second produit. Inghilese échangea à divers moments une partie de ses lots – ou envisagea de le faire – contre de la graine d'écarlate, des draps ou des laines<sup>89</sup> ; et ce fut est en échange de draps qu'il acquit à Gênes un nouveau stock d'alun au début de l'année 1390<sup>90</sup>. Une dernière variable d'ajustement est était enfin fournie par la tare décomptée après la pesée des sacs. Si la tare habituelle (*per usanza*) se situait à 2 %<sup>91</sup>, Inghilese finit par concéder au printemps 1384, pour liquider ses stocks sans trop en baisser le prix, des tares inhabituelles (*oltre a l'usanza*) de 3 à 5 %<sup>92</sup>.

Depuis les années 1330, le métier des lainiers florentins (*Arte della lana*) avait tenté d'instituer, par la création du Fondaco del guado e della cenere, un monopole du marché florentin pour certains produits tinctoriaux comme le pastel et les cendres destinées notamment à fixer ce colorant. Dans les années 1380, Inghilese y vendit en revanche librement ses stocks d'alun, tout comme à Pise. Vers février 1384, la majeure partie d'un lot est fut vendue en deux occasions par Inghilese à l'Arte della lana<sup>93</sup>. La plupart des sacs d'alun n'étaient ne sont cependant pas cédés à une institution mais circulaient entre marchands (comme Nofri Bischeri,

<sup>85</sup> « Quello [alume] vi resta costà, come dissi a Stoldo, per no[n] pagharne maghazino il mandate a Singna e scriveteli il metta i' magazzino; e qui no' lo mi mandì, se da me no' ne fia chiesto » ; même ordre réitéré d'expédier à Singna la plus grande partie du fustet pour réduire les frais (D.447, 502931, 502953-502954, 502957).

<sup>86</sup> D.444, 502881, 502891-502892, 502894, 502897-502898 ; D.447, 502936.

<sup>87</sup> « Di poi n'ò venduto 6 M a s. 44 e 45, al termine usato; tolgono 4 mesi ma ragionate s'aranno in 6 » (D.444, 502898) ; sur ce délai habituel, voir aussi D.447, 502960.

<sup>88</sup> D.444, 502877, 502895 ; D.447, 502939-502944.

<sup>89</sup> D.447, 502936, 502948, 502963 ; D.466, 402411 et 401416.

<sup>90</sup> D.462, 402285, 402290, 402293.

<sup>91</sup> D.444, 502882, 502903.

<sup>92</sup> D.447, 502934, 502942 ; « e per la tara di calo e del dare 3 e 5 per C di tara ne vengniamo a fare meno utole no[n] sarebbe, ma tutto fu forza e per no' llo chalarè di s. 54 » (D.447, 502946).

<sup>93</sup> D.444, 502908.

Giovannozzo Biliotti, Andrea di messer Ugo della Stufa, Antonio di Santi, Lorenzo di Cresci, Caccino di Francesco ou Giuliano Gottoli) ou ~~sont-étaient~~ directement vendus à des teinturiers (comme Andrea di Francesco « e compagni tintori », Bernaba « e compagni tintori », les « tintori alla Carraia » ou Bandino *tintore*). Ce sont notamment ces artisans qui déterminaient la saturation occasionnelle du marché florentin<sup>94</sup>. Et ils représentaient aux yeux d'un marchand comme Inghilese des débiteurs souvent impénitents<sup>95</sup>, au point de susciter des plaintes répétées de la compagnie Datini, soucieuse de recouvrer sa part des bénéfices.

Dans ces conditions, Inghilese, plus expérimenté que la compagnie Datini pour ce produit, explicite les tactiques déployées pour maintenir les cours élevés, limiter la concurrence et écouler progressivement les stocks relevant de sa gestion. Il préférait d'abord disposer simultanément de différentes qualités d'alun, pour pouvoir proposer un second choix à un client rebuté par le prix d'une qualité supérieure<sup>96</sup>. Les stocks incluait donc une proportion marquée d'alun menu, plus facile à écouler car moins onéreux<sup>97</sup>.

La seconde tactique déployée consistait à accaparer autant que possible la plupart des stocks disponibles dans la région. Certains achats ~~sont-étaient~~ moins envisagés pour refournir les entrepôts que pour éviter l'arrivée de lots disponibles entre les mains de concurrents. Inghilese envisageait ainsi de racheter des lots qui viennent-venaient à peine d'être vendus à Pise<sup>98</sup>. À défaut, il préférait que ceux présents en d'autres mains à Pise soient-soient consommés sur le marché local plutôt que de les voir-venissent concurrencer ses stocks florentins<sup>99</sup>. Inghilese n'hésitait pas aussi à bloquer à Pise certains lots en formulant des offres d'achat qu'il ne pensait pas concrétiser<sup>100</sup>.

<sup>94</sup> « Qui si sta a s. 47 e pocho cie n'è, e se l'arte lavora, converrà valere melglio » (D.444, 502877) ; « Cie n'è ora troppo in Nofri Bischeri e altri e no[n] si venderà in fretta, ché per buon pezzo sono pieni questi tintori » (*ibid.*, 502942) ; de même à propos du fustet : « e questi tintori ne sono pieni e non ispacciano quasi niente. Ragionate torebbono allora 50 M d'alume che l'è di scotano ; e troppo vi ci staranno, e danari morti dentro » (*ibid.*, 502964).

<sup>95</sup> « Malagievolmente si traghono oggi [danari] da questi artieri » (D.447, 502943) ; « Del venduto qua s'è a schuotere i danari di gran parte che si dà a tintori; no[n] sanno mai che si sia pagare. Istudierolli quanto potrò » (*ibid.*, 502970) ; « Que' danari si restano a schuotere studio come bisogna, e auti che sieno, ogni vostro resto vi rimetterò, ché ben dichio con tintori né lanaiuoli, chi potesse fare altro, no[n] si vorrebbe mai stare a torre danari » (D.450, 502914).

<sup>96</sup> « Ora aremo di 3 sorte, e chi vorrà uno e cchi un altro, e verremo vendendo col più avantaggio potremo » (D.444, 502895) ; en parlant d'une qualité d'alun menu, « è buono averne X M per avere qui da dare pane e chacio chome achadrà e secondo li uomini » (*ibid.*, 502898) ; « per la derrata è buono avere d'ogni ragione » (*ibid.*, 502895).

<sup>97</sup> « Piaciemi stiate attenti se v'è alumi minuti di pregio a s. 15 in 16 a oro e per averne, ché per la derrata chorrano più tosto al minore pregio » (D.444, 502900).

<sup>98</sup> « A l'alume di Nofri Bischeri 70 M no[n] dite nulla. Sentiano qui che l'è venduto costì a s. 20 a danari a oro il C. È buo' mercato e speriamo sia per coiai e altri per costì; e così farebbe per noi fosse, che qua no' ne venisse né facesse noia al nostro. E diciamo così che, ove costì non sia altri alumi, e di ciò v'avisate bene in quella volta, cerchate d'avere d'esso da chi à tolto 20 in 30 M, dando il costo o alchuno utoletto; e tenete pure costì; e s'alchuno aspetto poteste avere, sarà molto buono per no[n] trarsi di mano tanti danari » (D.444, 502890) ; « Costi dite non è ora alume a vendere, e cche quelle 40 M colui il vole per sé, e sia in buon'ora! Se vel vole dare da s. 18 in 20 con termine, tutto o parte, perché no[n] vengha in altre mani costì, il togliete per voi e per me; e no[n] volendo vendere, fateli u[n] pocho largha proferta d'incantarli si alto che non abbia cagione darne ad altrui » (*ibid.*, 502891).

<sup>99</sup> « Quello ch'è le 40 M tien forte, ci piacete, e fa per noi no[n] voglia vendere, ma tenersi alto o per suo lavorare ; e di così è da confortarlo » (D.444, 502893). Il recommande à la compagnie Datini, quand elle vend à Pise une part des stocks communs, de préférer les acquéreurs qui le consommeront localement : « E voi costì vendete a pregio buone [*sic*] e 'n persone sode, e più tosto a gienti per lavorare costì che in persone abino a mettere qua » (D.444, 502892).

<sup>100</sup> « E state attento d'avisarvi quello è costì d'alumi e 'n chui, e anche per aiuto del nostro li riscaldate un pocho di proferere e mostrare di volere torre ma nulla fermate, ché cciò che diciamo si fa perché costì abino cagione chi à di tenerlo e qui no[n] vengha e ci facci danno al nostro. [...] ed è da proferere no[n] fermo s. 32 costì ma no[n] fermare, ma diciamo per tenere in pe[n]dente qua no[n] metta » (D.444, 502888) ; au sujet d'un lot pisan de 40 000 livres « Diagli i[n]sino a s. 12 per dare bocie di vendita. E saremo più contenti nol desse che dandolo [...]. Se poteste incalciarlo si tenesse alto di no[n] vendere a niu[n] pregio, più si farà per noi perché, no[n] sendovi



Mais à la fin de l'hiver 1384, d'autres concurrents, Andrea di messer Ugo della Stufa et Antonio di Santi, parvinrent à acquérir un lot de 70 000 livres qu'ils commencèrent rapidement à faire venir à Florence pour le vendre à un prix modéré. Inghilese décida alors d'aller discuter avec le second et de lui proposer de monter secrètement un cartel (*convegna, concordia segreta*) autour du produit. L'accord prévoyait de comparer la qualité des lots de chacun, puis de convenir de périodes alternées pendant lesquelles l'un offrirait le produit à un prix avantageux, tandis que l'autre maintiendrait le sien plus cher<sup>101</sup>. Inghilese se dit par la suite trahi par Antonio di Santi, qui préféra se s'affranchir de ce pacte clandestin et vendre son stock à son gré<sup>102</sup>.

Le bon déploiement de ces tactiques de vente pouvait ensuite être contrarié, quand un même lot est proposé sur une place par différents commissionnaires. C'est ce qui arriva à l'automne 1384, lorsque la compagnie Datini de Pise n'utilisa plus exclusivement les services d'Inghilese pour l'alun et laissa différents marchands offrir son lot à Florence, au risque de les voir se disputer de rares clients, voire d'abaisser le prix au détriment du commettant<sup>103</sup>.

L'évolution du marché vient-venait par ailleurs souvent contrecarrer ces plans : les stocks s'écoulaient moins rapidement que prévu, de nouveaux arrivages viennent-venaient concurrencer les lots déjà présents sur la place ; les premières informations reçues sur des cargaisons ou d'autres acteurs n'étaient pas exactes ou assez précises ; d'autres, plus pertinentes, n'avaient pas été captées en temps utile, etc. Beaucoup d'opérations paraissent de fait s'être soldées se solder par un profit très limité. Les comptes dont nous disposons pour certains lots énumèrent les frais et le rapport de la vente et ne comportent pas toujours pas le prix d'acquisition<sup>104</sup>. Mais un lot de 27 sacs d'alun menu, vendu pour un total de 93 florins, n'a rapporté que 2 florins 6 sous *a fiorino* ; Inghilese incrimine alors les nombreux frais

---

altro, non cie ne verrà né potremo essere noiati da 'ltrui » (*ibid.*, 502891) ; « Ò inteso di 100 M d'alume vi s'atende da Napoli. [...] Credo n'aranno chattiva uscita e non è da inpaciarvisi, ma per sostenere di meglio il nostro, dateli bocie di pregio, ma nulla fermate, e così farò io di qua » (D.447, 502935) ; « Alume 70 M di Nofri Bischeri, è co[m]peratore costi a s. 22 a oro ; è troppo d'inghordo e no[n] si fa per noi a più di s. 20. Tuttavia date intenzione al fatto e 'n questo mezzo sarà pro a lo spaccio qu<i> del nostro » (*ibid.*, 502938).

<sup>101</sup> « E dilibero oggi essere con Antonio di Santi e vedere se potesimo tenere modo no[n] guastasimo l'uno l'altro, e pigliare una convengna insieme, e l'uno vendesse e l'altro sostenesse più alto. [...] Da poi scritto i[n]sino a qui, siamo stati con Antonio di Santi e compagni per l'alume tolto loro 70 M e noi il nostro; e in brieve siamo d'accordo che no[n] guasti l'uno l'altro, e segretamente fare di tutto una cosa i[n]sieme. E stasera abbiamo auto le X saccha e loro le 6, e lunedì toremo u[n] saggio di ciaschuno, cioè di nostro e del suo, e faremo pregio al suo e al nostro in Firenze; e da poi loro e noi veduto il vantaggio, a ciaschuno fia messo pregio e l'uno venderà e l'altro terrà alto. E così facendo venderemo buon pregi. E questa concordia non escha di voi, ché vole essere sagreto c'altri no[n] s'acorgha del fatto » (D.444, 502891).

<sup>102</sup> « Antonio di Santi à cominciato a vendere del suo a tintori a s. 50 e a scontare. Daracci noia ma no[n] si può più » (D.444, 502892) ; « Il venuto d'Antonio di Santi e viene ci fa noia per la cagione dettavi; e àcci manchato della promessa in sua malora » (*ibid.*, 502893) ; « Che tristo fia Antonio di Santi e 'l compagno, ché gran contrario ci sono suti e a lor medesimi, avendo tenuto fermo la prima promessa! » (*ibid.*, 502895) ; « Non fosse il maladetto Antonio ci falli di sua promessa, ora ne saremo fuori » (*ibid.*, 502900).

<sup>103</sup> « Poi sento Ambruoigio di Meo profera venditore di 50 M d'alume, e pare sia il vostro. Non credo faccia per voi tante persone operatori a una cosa, e forse e senza forse solo a l'è meglio fare chapo d'esso, e fia con vostro vantaggio » (D.447, 502959) ; « Ò inteso di 70 sacchi n'avete mandati a Singna la volontà di Bongiani ne sia fatto, e sia in buon'ora! Afatichato mi ci sono e truovo chi torrà queste 70 sacchi a s. 46 a 6 mesi, persona buona [...]. Pare si proferi per altri questo vostro alume, o vero alume altrui, a baratto di panni e al termine di mesi 8. Non so che mi ci dire, se none che in tante mani no[n] credo facci per voi commettere una medesima facienda » (*ibid.*, 502963).

<sup>104</sup> Notamment pour un lot de 4 sacs (D.444, 502882) et un autre de 35 sacs d'alun menu (*ibid.*, 502903-502904). À propos du second : « Voi dite che l'amicho ch' à parte in questo alume si grava perché a s. 40 no[n] vi si fa utole, e apresso perché sente che poi il vendo s. 45 C. E acciò vi rispondo egli à torto, ché allora no[n] se ne trovavano e no[n] vi sforzai punto il deste ma di vostra volontà ci veniste » (*ibid.*, 502904).

annexes<sup>105</sup>. Un autre lot, constitué de 314 sacs et demi d'alun, acheté aux Macinghi, ~~est~~s'avère d'un meilleur profit, puisque son bilan ~~est-est~~ de 206 florins 13 sous 6 deniers *a fiorino*, soit près de 13 % des capitaux investis<sup>106</sup>. La compagnie Datini trouve ~~ae~~ néanmoins ce gain limité par rapport à ses attentes<sup>107</sup>.

Avec par ailleurs le coût important d'acheminement ~~le-du~~ produit sur le site de sa consommation, l'alun ~~restaite~~ ainsi une marchandise difficile à maîtriser. Comme le dit Inghilese, une grande partie de la tâche consistait ~~ait~~ à maîtriser les frais annexes : « è povera mercatantia, e vole pocha ispesa<sup>108</sup> ». Et, après la phase majeure de collaboration des deux compagnies autour du produit, se manifestait ~~ait~~ déjà à la fin de l'hiver 1384-1385 la volonté d'Inghilese de se désengager de ce commerce : « Assai faticha se n'è auto, e possiamo dire senza utole, e anche otta [= ora] fu di perdita m'arei tolto, e grazia a dDio ne siamo fuori, ché ma' più non dee essere mia mercatantia<sup>109</sup>. »

Le stock qu'il acquiert à Gênes en 1390 pour se débarrasser d'un lot de draps et d'autres mentions pour l'instant sporadiques<sup>110</sup> révèlent qu'Inghilese ne renonçait ~~ae~~ pourtant pas complètement à commercialiser de l'alun. Nous savons par d'autres secteurs du fonds Datini qu'il s'est intéressé aussi à un type différent d'alun importé du Maghreb *via* Majorque, l'*allume di piuma*, au moins à la fin des années 1390<sup>111</sup>. La gamme minérale faisait partie du cœur de l'activité des *speziali grossi* dont il était l'un des principaux représentants à Florence dans les deux dernières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais l'échange épistolaire examiné suggère qu'il ne rechercha peut-être plus à dominer le marché florentin de l'alun comme pendant la période 1383-1384. Quant à ses partenaires, les informations contenues dans d'autres secteurs du fonds Datini suggèrent que l'utilisation occasionnelle d'alun dans l'entreprise de teinture de draps montée à Prato par Francesco avec ses cousins descendants de Piero di Giunta del Rosso ne suscita pas non plus une recherche soutenue du produit sur les marchés génois et pisan. Si la richesse de cette documentation sur les circulations des aluns méditerranéens dépasse largement le cadre régional<sup>112</sup>, les opérations montées sur le produit autour de Pise, Florence et Prato ne portent en revanche que sur des quantités limitées des variétés les plus centrales, qui paraissent majoritairement issues de l'Asie Mineure et de l'Égée. Francesco était surtout intéressé à faire venir deux sacs d'alun de Pise à Prato à peu près tous les six mois, dont le contenu se ventilait ensuite entre la revente locale et la consommation de l'entreprise de teinture qu'il finançait<sup>113</sup>.

<sup>105</sup> « Come vedete, di questo alume di pro non ci è grascia, e questo segue le spese grandi ci sono, ché pur voi ne co[n]tasti 12 s. e poi l'altre seguite, e durasi asai faticha e pocho si fa di buono; e storici Iddio in altro! » (D.444, 502908).

<sup>106</sup> D.447, 502948.

<sup>107</sup> « Avesti l'aconto d'alume e al pro si fa rimanete bianchi, istimandolo prima maggiore, ò 'nteso; e acciò non siete pur voi, ma è pur così, ché per calo e lascio e spese vengono a portare de l'utole più no[n] sarebbe, e per inanzi Iddio ci migliori! E faciendoci pure di sì fatti guadagni, molto ci contenteremo, ma no[n] forse voi, che siete usi a maggior fatti » (D.447, 502949).

<sup>108</sup> D.462, 402286.

<sup>109</sup> D.447, 502971.

<sup>110</sup> Notamment celle d'un lot d'une cinquantaine de sacs transitant pour lui par Signa en avril 1392 (Benelli 2005, p. 54-55).

<sup>111</sup> D.1171, 9302039. Voir sur cette variété Francesco Balducci Pegolotti, *La pratica della mercatura*, p. 370.

<sup>112</sup> Hayez 2022.

<sup>113</sup> Parmi les lots gérés avec Inghilese, seulement deux sacs parvenus à Signa ~~son~~ sont vendus à « Franciescho di Marcho a Prato » (D.447, 502948), contre au moins 22 sacs de *scotano* (*ibid.*, 502971), mais d'autres provenaient probablement directement des stocks vendus par la compagnie Datini de Pise. Les lettres de Monte d'Andrea Angiolini, facteur du comptoir de Francesco à Prato, permettent d'évaluer ces quantités pour les années 1385-1388 (Vivarelli 1987, *ad indicem* ; p. 692 pour un partage des sacs entre les responsables du *fondaco* et les drapiers-teinturiers). Certaines expéditions à Monte sont documentées par les polices de chargement de Signa (Benelli 2005, p. 42). Le dépeuillement par Shuichi et Hitomi Sunaga des comptabilités de Prato fait apparaître quelques acquisitions à Pise et un usage modéré d'aluns (spécifiés parfois comme *allume di rocca* ou *rossellino*)

---

dans la teinturerie d'Agnolo di Piero di Rosso dans les dernières années du siècle (en particulier D.312, *passim* ; D.318, fol. 99r ; D.304, fol. 8r, 17r, 64r, 66v). Voir aussi F. Ammannati dans ce volume.